



## Revente d'électricité par mon propriétaire

Par **Lemerrer Tiffany**, le **12/09/2018** à **17:11**

Bonjour à tous,

Voilà, je suis en grandes difficultés financières actuellement

Et j'ai un loyer de retard. Mais suite à un rdv auprès de l'Adil sur un litige sur les charges d'électricité. L'adil m'a confirmé que mon propriétaire a interdiction de m revendre de l'électricité. Bail signé en novembre 2015 pour un non meublé.

Sur mon bail est écrit provision sur charge edf ( alors que le fournisseur est engie) montant 58e.

Il n'y a qu' un seul compteur pour 3 apt, un studio un 2 pieces ( le mien) et un 3 pieces. De plus il a aussi branché un cable sur le compteur pour alimenter sa maison d'à côté,

Ma question est la suivante

Est ce que je peux lui reclamer les sommes que j'ai deja versée qui s'élèvent à ce jour à 1972e et en deduire le loyer que je lui dois?

Et pouvez vous me communiquer l'article qui justifie qu il n'a pas le droit de me revendre de l'électricité?

Merci d'avance pour vos reponses

Il veut m mettre dehors. Et j suis seule avec un enfant.

Tiffany